

l'anglais au Canada qui favorise les préjugés et la bigoterie à l'égard des francophones du pays, l'adoption par des municipalités ontariennes de propositions préconisant l'unilinguisme, l'arrivée ici au Parlement du Parti réformiste et du Bloc québécois, tout cela gruge l'esprit de justice et la compréhension entre les deux groupes linguistiques du Canada et démontre le criant besoin d'améliorer la loi, cette loi qui est celle du gouvernement.

Je crois qu'il ne me reste que quelques minutes. Le 12 septembre dernier, il y a près d'un mois environ, le commissaire aux langues officielles a demandé à nouveau l'adoption de ces règlements, disant qu'il condamnait toujours le gouvernement, comme il l'avait fait en avril, et il a fortement recommandé qu'ils soient mis vigueur. Aujourd'hui, je demande à nouveau au gouvernement de nous expliquer ce qui bloque ces règlements? Où se trouvent-ils? Que nous faut-il comme conflit et comme trouble dans ce pays pour que ses responsables se décident à agir? La farce a assez duré.

• (1805)

Le gouvernement a présenté un bon projet de loi, qui a reçu l'appui de notre parti et des autres partis de l'opposition. Quand verrons-nous donc ces règlements? Je veux obtenir une date dès aujourd'hui. Je veux savoir exactement quand nous obtiendrons ces règlements qui nous permettront de mettre en vigueur une bonne mesure législative adoptée par la Chambre.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre encore une fois au député qui s'inquiète du dépôt de l'avant-projet de règlements d'application de la Loi sur les langues officielles.

Comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, l'engagement du gouvernement envers les principes énoncés dans la Loi sur les langues officielles demeure aussi ferme. En plus des principes et de notre engagement envers ceux-ci, il ne faut pas oublier qu'a été mis en oeuvre dans les établissements fédéraux un programme concernant les langues officielles. En vertu de ce programme, le gouvernement assure toute une gamme de services bilingues à la population. Il existe déjà quelque 1 600 points de service

d'un bout à l'autre du pays, qui offrent des services en français et en anglais.

Passons maintenant à la question des règlements. Le précédent président du Conseil du Trésor y tenait beaucoup. Ses collaborateurs ont tenu de vastes consultations avec les représentants d'associations linguistiques. Ce processus était conforme à ce qu'énonce la Loi sur les langues officielles de 1988.

Le précédent président du Conseil du Trésor a rencontré personnellement des porte-parole d'Alliance-Québec et de la Fédération des francophones hors-Québec pour discuter de cette question. Il voulait s'assurer que les deux groupes pouvaient contribuer pleinement au succès de cette initiative. M. de Cotret, comme les députés le savent, voulait s'assurer que l'accès aux services serait juste et raisonnable pour tous les Canadiens. Cela a toujours été notre objectif.

Je sais que le nouveau président du Conseil du Trésor tient tout autant à atteindre cet objectif. Je sais qu'on est en train d'examiner attentivement et en priorité le travail préparatoire déjà effectué dans la rédaction de l'avant-projet de propositions.

De plus, je puis assurer à la Chambre que le nouveau président du Conseil du Trésor a tout à fait conscience de l'importance de ces propositions visant à donner pleinement effet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles qui portent sur les services au public. Il étudie très attentivement la question.

À titre de président du Conseil du Trésor, il joue un rôle de chef de file, et je suis convaincu qu'il donnera suite à ce dossier comme il convient et le plus rapidement possible.

En bout de ligne, les Canadiens devraient avoir un accès juste et raisonnable aux services fédéraux en français et en anglais. Notre attente sera récompensée.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, toute discrimination est illégale au Canada, qu'elle soit fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état social, l'amnistie, le dossier judiciaire ou l'invalidité.

Le 30 mai dernier, j'ai posé à la Chambre une question sur la discrimination qui a cours au CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. La réponse du gouvernement, à laquelle je reviendrai tout à l'heure, était absolument insatisfaisante. L'essentiel de l'affaire, c'est que la Commission canadienne des